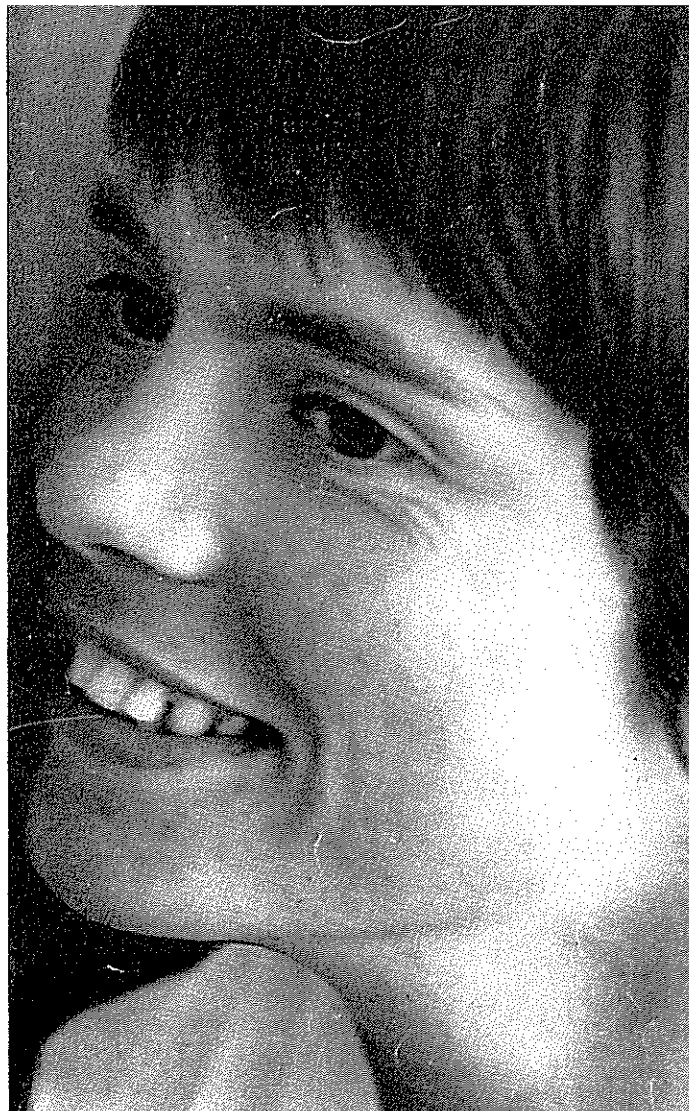


**échanges**

**religieuses  
un scandale**



# échanges

Regard chrétien  
sur aujourd'hui

N° 93 - RELIGIEUSES, UN SCANDALE

Editorial

F. V.

## Les mises en question

L'armure de David

F. VANDERMEERSCH

Une vague de départs,  
pourquoi ?

F. BORDES

De la société du XIX<sup>e</sup> siècle  
à la communauté nouvelle

Mgr DELHAYE

Des fausses réponses  
aux vraies questions

C. HOURTICQ

## Le cœur de la vie religieuse

La Règle,  
qu'est-ce que c'est ?

D. VASSE

Au cœur de la vie religieuse

M. RONDET

Femme et religieuse

F. VANDERMEERSCH

## La religieuse en devenir

Au commencement,  
il y a la vie

R. DU CHARLAT

Les données d'un choix

D. LÉGER

Une réponse

ECHANGES

## Chroniques

Télévision et vie religieuse

B. CHEVALLIER

Notes bibliographiques

S. VILLATTE

Les livres

J. GRITTI

M.-H. MICHON

Le cinéma :

Ma nuit chez Maud

I. BERTRAND

## Les illustrations

Les traits

A. VAN LAERE

Les photos

PRESSEHUSSET  
couverture (haut)  
p. 20

J. REY

N° 93 - Novembre 1969.

4,00 F. - 40 F. B

**échanges**

16, rue Saint-J.-B.-de-la-Salle  
PARIS-VI<sup>e</sup>

« Celui est riche d'esprit, lequel a ses richesses dedans son esprit, ou son esprit dedans les richesses : celui est pauvre d'esprit qui n'a nulle richesse dans son esprit, ni son esprit dedans les richesses. »

Saint FRANÇOIS DE SALES.

# la règle, qu'est-ce que c'est ?

Toute forme de loi se trouve aujourd'hui contestée. Et la loi de la vie religieuse — la Règle — n'est pas épargnée. Sous les coups répétés de l'interrogation elle semble s'ébranler et se réduire en une poussière de sable sans rivage. La vie déferle sans joie et nous exigeons que son seul déferlement fasse loi. Tout ce qui n'est pas « la vie » est rejeté, par nous, dans l'arsenal des interdits ou des obstacles. Tout ce qui n'est pas l'immédiate réalisation de nos envies, nos passions, nos besoins se trouve refusé. Nous disons que la Loi nous empêche de vivre en ce siècle où, par le biais de la technique, tout nous paraît possible. La vision de l'homme du XX<sup>e</sup> siècle paraît devoir être sans horizon. Son cœur, sans secret. Il marche sur la lune et s'enfonce dans le chaos de son inconscient. De la matière qu'il croyait inerte, hier, il tire la source même de l'énergie qui le propulsera, demain, au-dehors de notre galaxie.

## la loi, borne d'un désir

La loi, qu'il croyait hier encore immuable, il découvre qu'elle est la borne d'un désir inconscient qui, demain pourra se dire et se réaliser sans entrave. Ivre de force, l'homme de notre monde affirme déjà qu'enfin il est *libre* et qu'il suffit d'attendre encore un peu pour que, demain, ses rêves d'hier deviennent réalité. Aujourd'hui, si l'homme veut, il peut. Demain, il lui suffira de *se vouloir* pour *se pouvoir*. Il semble que plus rien ne soit *interdit* à l'homme mais avec la disparition de tout interdit s'efface la notion même de présence.

Ce faisant, l'homme se tue ou, du moins, lui aussi disparaît. Les philosophes, aux prises avec des techniques modernes, posent déjà la question de savoir si « l'homme existe » encore.

Cette question surgit à l'instant précis où craquent de toutes parts les limites du monde humain, où la convoitise de l'homme devient à elle-même sa propre loi, où aucun interdit ne semble plus barrer le chemin de l'origine et de la fin. Il suffira de *tout* connaître et, ce faisant, l'homme sera *dieu* ! Au vertige du développement de la connaissance et à la transgression des limites qu'elle entraîne, est lié le sentiment de la disparition de l'homme. Au moment où le monde et l'homme deviennent, enfin, *objets* de connaissance, au moment où l'homme devient maître quasi absolu du monde et de lui-même, chavire le critère par lequel il se vivait comme homme : sa *présence* à l'autre dans le monde.

une très vieille histoire.

Ceci, pourtant est une très vieille histoire : celle-là même que l'homme se donne comme marquant sa propre origine, sa genèse (1). Très tôt, l'homme — cherchant à rendre compte de lui-même — a établi un lien originel entre la possibilité de connaître et l'impossibilité de se saisir comme source et fin de sa propre connaissance.

En effet, en connaissant le monde, en découvrant ses lois, l'homme l'humanise, il le « cultive », mais à la mesure même de cette culture l'homme se dé-mondanise. Il prend conscience qu'il n'est pas l'objet qu'il connaît, le monde. La connaissance qu'il en a l'empêche à jamais de s'identifier avec le monde. Elle le *sépare* des choses et des êtres. Et, pour échapper à sa solitude, l'homme pose un Être, Dieu — dont il est l'image — et dont le monde est le signe efficace. Pour lui, le monde est l'opération créatrice de Dieu, sa Parole. Un tel Être ne se confond pas avec le monde qu'il crée en même temps qu'il n'est accessible que par lui. Il est la Présence inconnaissable qui tient ensemble le monde connu. S'il en est ainsi en effet, l'homme peut transformer, inventer, créer : son activité, son travail rendent le monde semblable à lui-même, en même temps qu'ils l'en séparent et le rendent semblable à Dieu. Il est alors l'image de Celui dont le monde est l'opération créatrice, opération à laquelle l'homme collabore par son activité transformante.

Qu'il le veuille ou non, en travaillant le monde, en lui faisant donner son fruit, l'homme s'avoue comme *étant dans le monde et n'étant pas du monde*. Il n'est pas seulement objet dans le monde. Mais *présence*. Il est aussi du côté de Dieu, du côté de la présence que son travail lui donne d'éprouver avec d'autres hommes. Cette présence, il ne l'éprouve, en effet, que par la médiation de son travail dans le monde et non pas directement, immédiatement. Il ne suffit pas d'être dans le monde pour être présent au monde. C'est pourquoi il rejette dans la construction originelle d'un paradis perdu la possibilité de cette Présence sans voile de l'Autre, où Adam (l'homme) « cultivait » sans peine « un jardin » sans épine dans l'intimité de Dieu et dans la reconnaissance sans complaisance de son propre visage dans celui du prochain, sa femme.

Si c'est ainsi que l'homme rend compte de sa présence au monde, nous percevons dès lors que son *travail*, son savoir sont inéluctablement le chemin par lequel il doit passer pour se délivrer de sa peine, c'est-à-dire — en dernier ressort — de son travail, de sa connaissance et

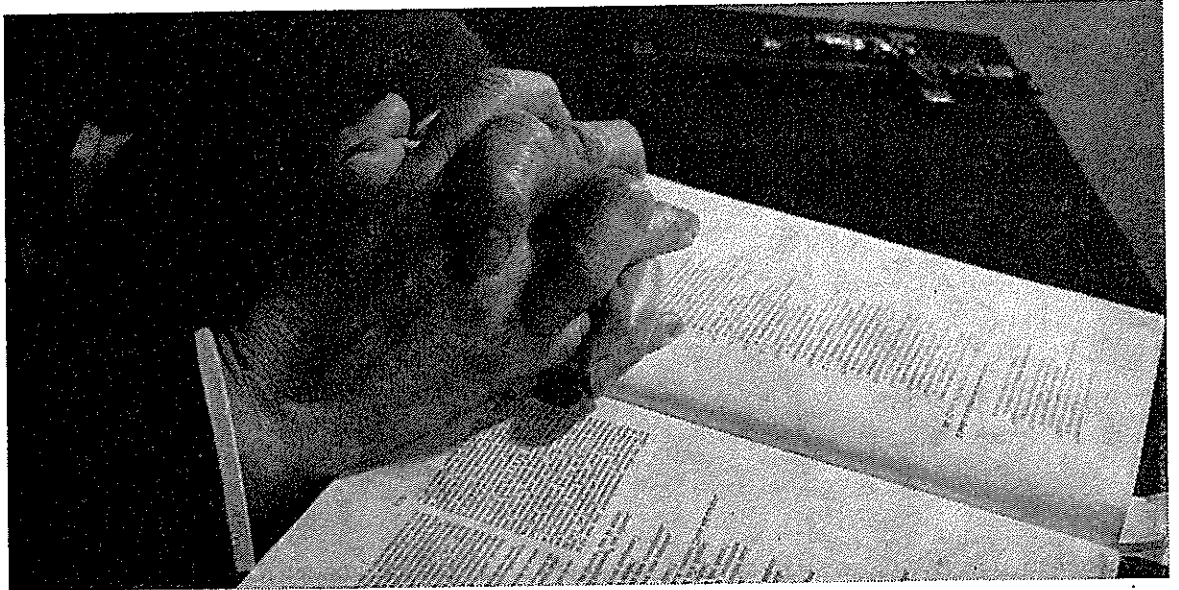
de son savoir propres. L'homme qui travaille aspire au repos. L'homme qui cherche à connaître aspire à la présence de quelqu'un. Mais l'homme est impuissant à se délivrer — par lui-même — de sa peine : seule la présence d'un autre que son travail cherche, mais qu'il ne peut fabriquer, le délivre de son labeur et de sa peine. En termes plus simples, la connaissance ouvre sur l'amour et dans ce qui lui échappe, elle se reconnaît comme connaissance *humaine*, re-connaissance. Dans l'amour, la connaissance reconnaît son origine et sa fin, ce qui la met en œuvre. Mais la connaissance et l'amour sont deux ordres différents et l'homme ne peut passer directement de l'un à l'autre. Sans quoi, il suffirait de connaître pour aimer, ce que toute expérience humaine dément. Mais il n'y a cependant pas d'amour sans connaissance. Dans ce jeu du savoir et de l'amour ou, comme on le dit plus volontiers aujourd'hui, du savoir et de la vérité, chacun s'accomplit, non pas en se fermant sur soi, mais en s'ouvrant dans l'autre, le savoir dans la vérité et la vérité dans le savoir. Il est nécessaire au savoir de mourir à lui-même s'il veut laisser mûrir son fruit de vérité. Il est nécessaire à la vérité de mourir à elle-même dans l'apparence ou la figure du savoir. L'homme est le lieu de cette articulation où « savoir et vérité se rencontrent ».

#### entre le Savoir et la Vérité : la Loi

Mais par quel *moyen* Savoir et Vérité se rencontrent-ils ? Que peut-on dire de cette rencontre ? La réponse est simple et il n'y en a qu'une : par la Loi. Nous l'avons vu, la loi du Savoir, c'est de mourir à lui-même, celle de la Vérité aussi. Ce qui nous autorise à dire que la *mort*, qui se profile à l'ombre de toute loi, est bien le terme médiateur entre le Savoir et la Vérité : ils l'ont en commun et elle n'est pourtant ni l'un, ni l'autre. En elle, les sphères de la connaissance et de la présence s'articulent. Or, ce qui caractérise l'homme — au cœur même de sa connaissance et de sa présence —, c'est qu'il est mortel : il est le lieu de la mort. Il est le lieu de l'articulation du Savoir et de la Vérité.

La loi qu'au début de ces pages nous avons, tels des amants frivoles, balancée par-dessus les haies, nous la retrouvons là, au cœur de notre problème, dans l'acte même qui unit les amants où la connaissance cède le pas à la présence tout autant que la présence le cède à la connaissance. Comme eux, hommes du xx<sup>e</sup> siècle, nous croyons nous libérer de la loi au moment précis où nous la mettons en œuvre.

Ce dont nous croyons nous débarrasser et dont nous nous débarrassons effectivement c'est de la lettre éculée de la loi. Mais de son esprit, la mort, nous en vivons plus que jamais. La mort est en effet la loi de la vie humaine... de cette vie transmise de parents déjà morts ou qui vont mourir à des enfants qui vont naître ou déjà nés. En cherchant à nous débarrasser de la loi, tout comme le premier couple, c'est de la mort que nous ne voulons plus. C'est-à-dire que nous ne voulons plus être ce que nous sommes : mortels. Comme Dieu, ou plutôt comme des dieux. Ce n'est pas tout à fait par hasard que notre époque, dont la technique semble surpasser celle de toutes les autres, voit éclore une si vigoureuse mise en



cause du Savoir et de la Vérité, de la vie et de la mort, du monde et de Dieu : elle les confond. Or, la vie perd son sens dès que nous nions que la mort est à l'œuvre en elle, que nous sommes mortels. La vie a pourtant partie liée avec la mort qui ouvre sur une présence que la connaissance nous cache. Dès que nous tentons de nier la mort par la connaissance que nous avons de la vie, la vie perd son sel et son sens.

De la mort comme médiation de la Présence, comme Loi de l'intimité entre l'homme et l'homme, entre l'homme et Dieu, la mort du Christ et sa Résurrection nous en font — dans la foi — révélation. En elle, la vie devient présence dans la foi. Car la présence ne peut être qu'objet de foi. Même entre les hommes.

ou  
la Loi : interdit — entredit  
et

Ainsi, toute loi a quelque chose à voir avec la vie et la mort. Sans quoi, elle n'est plus loi humaine. Et si nous poussons plus loin notre investigation, nous découvrirons que toute loi a deux faces : une qui concerne le monde et ses représentations, et une autre qui concerne la présence, ce qui échappe aux représentations du monde. L'interdit qui frappe un objet de connaissance (le sabbat, la nourriture, etc.), conduit l'objet interdit à manifester, à travers et au-delà de lui, autre chose que la chose qu'il est : celui-là même qui l'a marqué de son interdit, un autre. Pour avoir valeur de loi, pour ne pas être purement arbitraire, l'interdit qui frappe un objet ou une fonction doit nécessairement indiquer celui qui le promulgue. A ce prix, l'interdit devient ce qui est dit entre quelqu'un et quelqu'un d'autre ; il devient *l'entredit*. L'interdit est ce qui manifeste la présence dans le champ de la connaissance. Il est, respecté, le premier pas de la reconnaissance. Et de l'autre et de soi. Ainsi en est-il dans le domaine de toutes les activités humaines. L'interdiction de faire ce qui me nuit signifie le champ de mon désir en même temps que le champ du désir de l'Autre.

Voilà ce qu'il nous faut ici méditer et comprendre : ce n'est pas la rigueur de l'interdit qui manifeste l'authenticité de ma présence insignifiable. C'est strictement l'inverse : dans la mesure où j'habite vraiment, où je désire vraiment, où j'aime vraiment, j'ai le *droit* d'interdire, je manifeste ainsi ma présence. L'interdit révèle toujours une présence.

C'est pourquoi Dieu seul a, en rigueur de terme, le droit d'interdire sous peine de mort. Car lui seul est et que nier son amour revient à nier l'existence, la sienne et la nôtre. En dehors de cette référence ultime à un Dieu qui aime, la notion même d'interdit — me semble-t-il — perd son fondement. L'interdit devient alors ce qu'il est devenu et ce qu'il aura toujours tendance à devenir : l'instrument d'une possession indéfinie, d'une jalousie morbide, d'une puissance dominatrice. Il est alors le moyen d'une annexion totalitariste au service d'une puissance tyrannique dans quelque domaine que ce soit : familial, social, politique ou religieux. Un tel interdit perd toute référence à Dieu. Il n'est plus la trace d'une présence. En rigueur de terme, il n'est plus une loi s'il est vrai que la fonction première de la loi est d'articuler la sphère de la connaissance et de la possession (2) à celle de la présence. Il ne signifie plus rien que lui-même. Il est arbitraire, voire sadique.



# la règle, loi religieuse

Qu'en est-il, dans cette perspective, de la loi religieuse, de la Règle ? Celle-ci peut s'entendre à deux niveaux de compréhension : soit qu'elle concerne la manière de vivre des différentes familles religieuses, soit qu'elle concerne le fondement même de toute vie religieuse, c'est-à-dire : la pauvreté, la chasteté et l'obéissance. Pour ce qui est de la première acception, nous ne la retiendrons pas ici. Elle peut varier d'une époque à l'autre, d'une communauté à l'autre et, en définitive, elle ne vaut que dans la mesure où elle met en œuvre la seconde. Et c'est celle-ci qui est aujourd'hui le plus fortement contestée. Du dehors comme du dedans.

Remarquons tout d'abord que ce qui spécifie la règle de pauvreté, obéissance, chasteté comme règle religieuse réside en ceci qu'elle est l'objet d'un vœu. Curieuse loi, en effet, cette loi sous le coup de laquelle ne tombe aucun sujet : de droit, personne ne peut être contraint à la pauvreté, à l'obéissance et à la chasteté. Une telle contrainte signifierait la négation de l'homme : elle obligerait l'homme à un pur mouvement de désappropriation du monde et de soi en déclarant comme non constitutif, non originel, le mouvement d'appropriation que l'activité sexuelle, sociale et politique exerce sur et dans le monde. Autrement dit, la possibilité d'être pauvre, obéissant et chaste est strictement corrélative de la possibilité d'être riche, indépendant et sexuellement actif. Le jeu de ces deux possibilités caractérise nécessairement l'activité humaine dans ce qu'elle a de plus spécifique. La ligne de partage qui les noue ensemble ne passe pas entre les hommes, mais bien en chaque homme. Il n'y a pas, dans l'humanité, un lot d'individus qui ne pourraient qu'être pauvres, obéissants et chastes et un autre lot qui ne pourrait qu'être riche, indépendant et sexuellement actif. Que ces deux possibilités coexistent nécessairement dans le même homme et dans chaque homme ne signifie rien d'autre que ce que nous avons essayé de dire plus haut : dans les richesses qu'il acquiert par son travail, dans l'organisation de la communauté politique qu'il instaure, dans la jouissance qui manifeste son désir de l'autre, l'homme se lie aux autres tout autant qu'il s'en différencie et, ce faisant, confère à l'autre et à soi le statut d'une présence inaliénable et qui n'est adéquatement signifiée par aucune de ses activités. Sa présence d'homme n'est réductible ni au travail, ni à la cité, ni au sexe. Elle se manifeste par eux comme radicalement différente

d'eux. Nous retrouvons le « décrochage », spécifique de l'homme, entre la connaissance et la présence, entre ce qu'il fait et ce qu'il est, entre ce qu'il possède — de droit — en tant qu'homme et ce qu'il est — de fait — en tant qu'homme.

Au terme de cette analyse, il nous est permis de dire que ce qui tombe sous le coup de la loi, chez l'homme, est de l'ordre de la connaissance, de la possession, de la consommation : Il faut que l'homme connaisse, possède, consomme, mais il n'est pas que cela. Ce qui échappe à la possession dans l'acte même de posséder désigne le royaume de la présence. Ce qui est désigné négativement dans le champ de la connaissance concerne l'être de l'homme qui lui, ne tombe effectivement sous le coup d'aucune nécessité de droit : c'est un fait. Il est. Ce domaine ne peut être celui du « il faut ». Bien qu'elle soit manifestée par lui, c'est l'existence de fait, la présence, qui justifie l'activité de droit de l'homme. S'il en est ainsi, nous entre apercevons que ce n'est pas la loi ou le droit qui justifie l'existence de fait de l'homme, mais bien l'inverse. Nous sommes ici au cœur du message de saint Paul. La loi ne vaut rien en elle-même, mais délimitant le champ et l'exercice de la connaissance, elle conduit par là au seuil du champ de la présence dans lequel elle perd son autorité et sa force. Voilà ce à quoi elle est ordonnée. Voilà sa fonction.

## une loi qui n'en est pas une

Ce détour nous fera mieux comprendre pourquoi la règle religieuse de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance se présente comme une loi qui n'en est pas une. Elle ne peut pas l'être. Elle est, paradoxalement, une loi qui est l'objet d'un vœu : celui de la présence implicitement désirée par l'homme dans son activité même, qu'il le pressente ou non. Or, il n'y a de présence réelle que dans la présence d'un Etre Présent qui, comme l'homme, ne tombe sous le coup d'aucune connaissance, d'aucune propriété bien qu'il se manifeste en elles — comme Absent. Une telle présence manifestée dans et par le monde et son renouvellement, fonde — en vérité — la présence de l'homme manifestée elle aussi dans et par le monde et sa transformation. C'est ce qu'entendent manifester les vœux de pauvreté, chasteté et obéissance : ils disent que la loi de la connaissance humaine n'est pas à elle-même sa propre fin mais qu'elle mani-

feste ce qu'elle n'est pas et ce à quoi elle est ordonnée : la Présence du présent de l'homme : Dieu. Cette présence n'est pas l'homme, mais elle est manifestée par lui.

Par la vie religieuse, l'homme et la femme manifestent qu'ils ne sont pas ce qu'ils savent être, ou, ce qui revient au même, qu'ils deviennent ainsi ce qu'ils sont *appelés* à être. Ils sont, à partir de la connaissance et de la propriété qu'ils ont du monde, un « devenir être » différent du monde. Mais malheur à l'homme qui oserait fonder une telle vocation sur l'ignorance, la peur ou le refus du monde : il se barerait pour toujours le chemin de son devenir. Ce n'est que dans la connaissance, le désir et l'acceptation sans repentir d'un monde qu'il transforme, qu'il fait œuvre de présence et manifeste la Présence. *Sur ce fond de nécessité que régit toute loi, l'homme peut manifester ce à quoi est ordonnée cette nécessité : la gratuité de son existence terrestre dont aucune nécessité ne peut rendre compte. Rien de ce qu'il fait, possède ou sait ne justifie son existence qu'il éprouve, dès lors, comme donnée. La connaissance qu'il a du monde et de lui-même se saborde dans l'irruption d'une présence.*

Malheur aussi à l'homme ou à la femme qui feraient de la règle religieuse le moyen-en-leur-possession de se rendre comme Dieu, le moyen de posséder Dieu et, avec lui, l'estime des hommes. De tels individus perdent leur liberté de mouvement et de parole dans le monde et s'imaginent par là plaire à Dieu alors qu'ils ne satisfont qu'eux-mêmes sous prétexte de perfection. S'il y a une perfection pour nous, elle ne peut être que de devenir homme, c'est-à-dire un être qui aspire à la présence sans pouvoir la posséder. La gêne intérieure, la sévérité sont les signes infaillibles d'une confiscation de la loi qui stérilise — au lieu de l'instaurer — l'espace libre de la présence. Écoutons plutôt sainte Thérèse d'Avila dans son *Chemin de la perfection* :

*« Évitez la gêne intérieure : une âme qui se resserre ne fait guère plus rien de bon ; elle donne souvent dans les scrupules, et devient aussi inutile pour elle-même que pour les autres. Supposé qu'elle se préserve des scrupules, elle sera bonne pour elle-même, mais elle ne gagnera pas beaucoup d'âmes à Dieu. Car telle est notre nature que la vue de cette gêne et de cette contrainte intimide les autres et leur ôte la respiration ; ils accordent volontiers que cette âme marche dans un meilleur chemin, mais ils perdent toute envie de la suivre. Un autre effet aussi de cette contrainte, c'est qu'elle nous inspire des jugements sévères contre les personnes dont la voie est différente de la nôtre et pourtant plus sainte. Voit-on certaines âmes traiter librement avec le prochain (et sans toutes ces gênes) pour le gagner à Dieu, on taxera d'imperfection cette innocente liberté. Voit-on dans ces âmes une joie sainte, il semblera*

*que c'est de la dissipation. C'est là un très grand péril, pour les femmes surtout, qui, faute de science, ne savent pas discerner ce qui peut se faire sans péché. En outre rien n'est plus mauvais que de croire au-dessous de nous tous ceux qui ne marchent pas comme nous par la voie de la contrainte. (...) Plus elles sont saintes, plus les religieuses doivent avoir avec leurs sœurs la conversation aimable » (3).*

Ce n'est que sur la toile de fond qui est la sienne parce qu'il est un homme ou une femme, toile de fond faite de ses besoins de posséder le monde dans ses richesses, sa puissance et son sexe que le religieux ou la religieuse peut vouer pauvreté, chasteté et obéissance : statut de présence que vise la possession du monde mais qui, dans l'acte de le posséder lui est paradoxalement donné. Car l'homme, de droit, possède et connaît, mais ce droit le révèle lui-même inaliénable, simplement présent d'une Présence qui aime et est aimée. Dans son acte même de possession, il est dépossédé ; dans l'acte même de la connaissance, il lui est révélé qu'il est le lieu d'une Présence Inconnue, objet impossible de sa possible connaissance.

De cette réflexion il ressort que c'est à travers cela même qui le *détermine* (et l'homme ne cessera pas de connaître de plus en plus cette détermination : c'est le domaine où se développe son Savoir) que l'homme est donné à lui-même, aux autres et à Dieu dans la Vérité de la Présence — que l'homme ne peut « reconnaître » que dans la foi. S'il croit *la* connaître c'est qu'il *se* ment, il se prend pour Dieu et devient sa propre idole, doué d'une puissance imaginaire. Cette présence à soi et à Dieu — ce qui revient au même — il ne peut la connaître... sauf à mourir. De la mort qui est une naissance au monde de la Présence, il a une expérience fulgurante mais certaine quand dans l'acte de posséder le monde et lui-même, il éprouve que le monde et lui-même sont le signe d'une Présence qui se donne. Alors le corps et le monde qu'il *a* ne l'encombrent plus, mais ils sont pour lui le lieu de l'être qu'il est déjà et qu'il n'est pas encore. Dans la crevasse et le dérochement de sa connaissance, il éprouve la joie de l'Être qui l'appelle et qu'il est appelé à devenir... dans la pauvreté, l'obéissance et la chasteté de la mort où se manifeste la Présence qui est l'Esprit de la Loi.

Denis VASSE, s.j.

(1) Les trois premiers chapitres de la Genèse.

(2) Friedrich NIETZSCHE, *Le gai savoir*, Gallimard, 1967. « L'instinct de propriété, prolongement de l'instinct de la nourriture et de la chasse. L'instinct de la connaissance aussi n'est qu'un instinct supérieur de propriété », p. 326.

(3) THÉRÈSE D'AVILA, *Chemin de la perfection*, Seuil, 1949, pp. 239-240.